Image not found or type unknown

REFUSE UN COLIS COMMANDE PAR ERREUR SUR INTERNET

Par **spere**, le **24/05/2013** à **19:41**

Bonjour,

Ma fille de 18 ans a commandé sur un site internet des compléments alimentaires minceurs. Elle a expliqué qu'elle pensait avoir des échantillons gratuits mais a quand même coché la case "paiement par chèque à réception de la commande". Elle a reçu un mail de confirmation. Le délai de rétractation de 07 jours est dépassé.
Nous avons reçu aujourd'hui un avis de passage d'une entreprise de livraison nous demandant de prendre contact avec eux pour un deuxième passage ou connaitre le point de retrait le plus proche de chez nous. Leur conditions générales de vente stipulent que sans nouvelles de notre part d'ici 10 jours, le colis sera retourné à l'expéditeur.
Nous envisageons cette solution; mais le site peut-il se retourner contre nous et exiger le paiement de la commande? Le site étant en anglais, les conditions générales de vente ne nous sont pas compréhensibles.
Merci d'avance de vos réponses

Par **Toluene67**, le **25/05/2013** à **11:30**

Bonjour,

Le délai de rétractation débute à la réception du colis. Vous pouvez librement refuser votre commande et ne rien payer.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés